



L'ACGL se réjouit de l'annonce de l'OTTIAQ concernant l'agrément sur diplôme

Montréal (Québec), le 21 décembre 2020 — L'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL) se réjouit de l'annonce, en date du 26 novembre 2020, de l'*Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* (OTTIAQ) à l'effet qu'un nouveau règlement **offre désormais l'agrément sur diplôme**. Cette disposition permet à un diplômé de demander l'agrément dès sa diplomation. Le permis d'exercice, qui octroie une grande visibilité à l'agrément, constituera un atout indéniable pour les jeunes diplômés, tout comme pour les anciens diplômés qui ne sont pas encore agréés. Les gestionnaires de la fonction linguistique bénéficieront d'un bassin de recrues formées, diplômées et agréées et également détentrices d'une première expérience professionnelle grâce à la formation pratique à l'université, aux stages professionnalisants et au mentorat universitaire intégré au cursus. L'ACGL félicite l'OTTIAQ de cette démarche orientée vers la valorisation du titre professionnel de la relève.

À propos de l'ACGL

L'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL) rassemble les décideurs en gestion linguistique animés par un souci d'excellence et engagés à promouvoir la valeur ajoutée des services langagiers professionnels. Ses membres se composent de cadres de cabinets de traduction, de directeurs de services linguistiques et de représentants des instances institutionnelles, provenant de tous les secteurs économiques et qui partagent un engagement d'excellence.

Pour plus de renseignements

Josée Champagne

Traductrice agréée, coprésidente
Association des conseils en gestion linguistique

François Chartrand

Traducteur agréé, coprésident
Association des conseils en gestion linguistique

Site de l'OTTIAQ : ottiaq.org

